



DOSSIER D'INSCRIPTION 2024 - 2025

Date du rendez-vous :

Date de remise du dossier :

NOM :

Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Niveau scolaire actuel

Ecole d'origine (*Nom et adresse complète*) :

.....

.....

Dossier à remettre le plus rapidement possible et pour le 31 mai au plus tard

Pièces à fournir obligatoirement pour l'inscription

- COPIE DU LIVRET DE FAMILLE ou ACTE DE NAISSANCE
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- CARNET DE VACCINATIONS
DT polio obligatoire
- CERTIFICAT DE RADIATION*
- CONTRAT DE SCOLARISATION COMPLETE ET SIGNE
- CONTRAT FINANCIER COMPLETE ET SIGNE
- FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENT, FICHES D'AUTORISATIONS ET DE SANTE COMPLETEES ET SIGNEES
- EN CAS DE DIVORCE OU SEPARATION, PHOTOCOPIE DU DERNIER JUGEMENT PRECISANT QUI A LA GARDE DE L'ENFANT

* *Le certificat de radiation est à fournir **obligatoirement**, dès l'âge de 3 ans pour valider l'inscription. Il est donc à demander à la date de sortie de votre enfant auprès de son école d'origine et à remettre au plus tard la veille de la rentrée des classes.*

Vous avez fait le choix de scolariser votre enfant dans une école privée catholique sous contrat d'association et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous demandons une contribution familiale qui nous permettra d'engager toutes les dépenses spécifiques qui ne sont pas prises en charge par la collectivité publique.

Dans un respect des familles et dans une dynamique de solidarité, nous avons établi, avec l'OGEC (Organisme de Gestion) un barème qui est calculé en fonction du nombre d'enfants scolarisés à l'école La Colombière.

La liste des fournitures et le calendrier seront transmis par mail mais également téléchargeables sur le site internet de l'école.

ecolelacolombiere.fr

Fiche de renseignements famille

Tout changement (situation, adresse, téléphone, mail, santé...) devra être signalé sans délai.

Lien de parenté :

- Père et mère Famille
 Mère seule Tuteur
 Père seul
 Autre :

Situation familiale

- Marié
 Concubin
 Divorcé/Séparé
 Célibataire
 Veuf/Veuve

Fratrie (inclure l'enfant à sa place dans la fratrie) :

	Nom et prénom	Né(e) le	Actuellement en classe de... (établissement fréquenté)
1			
2			
3			
4			

Civilité : Mme M

Téléphone personnel :

Nom :

Courriel personnel :

Prénom :

Téléphone professionnel :

Société :

Enfant(s) à charge dans le 2nd degré :

Conjoint(e)

Civilité : Mme M

Téléphone personnel :

Nom :

Courriel personnel :

Prénom :

Téléphone professionnel :

Société :

Coordonnées personnelles

(en cas de déménagement prévu, adresse au 1^{er} septembre 2024).

Adresse :

.....

Code postal Ville

Tél. domicile

Contributions familiales et participations



Vous recevrez une facture **trimestrielle** du montant des contributions familiales et frais périscolaires (cantine, garderies,...) :

- Première facture, fin septembre, calculée la période de septembre à décembre inclus.
- Seconde facture, fin janvier, calculée sur la période de janvier à mars inclus.
- Troisième facture, fin avril, calculée sur la période d'avril à juillet inclus.

Vous avez la possibilité de régler au mois, au trimestre ou à l'année. Nous privilégions la mise en place des prélèvements, vous avez aussi la possibilité des régler par espèces ou chèques.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

	1 MOIS	1 AN
1 ENFANT	57,50 euros	575 euros
2 ENFANTS	95 euros	950 euros
3 ENFANTS	110 euros	1 100 euros

- **CANTINE** Les repas sont fournis par Occitanie Restauration en liaison froide/circuit court.

PRIX DU REPAS	5,80 euros
---------------	------------

Ce tarif comprend le prix du repas ainsi que la garderie due avant et après le repas.

Le panier-repas est bien entendu admis et uniquement en cas de PAI (allergies alimentaires). Un tarif sera calculé pour les frais de garderie/surveillance sur le temps de la pause méridienne.

- **GARDERIE ET ETUDE DIRIGEE**

GARDERIE : jusqu'à 10 garderies	3 euros / séance / enfant
Forfait mensuel : au-delà de 10 garderies	30 euros / enfant

- **Cotisation APEL (Association des Parents d'élèves)** 21 euros par an et par famille (sur l'année 23/24).
Il est préférable de payer la cotisation dans l'école où sont scolarisés les plus jeunes enfants.
Cette cotisation est volontaire.

CONTRAT FINANCIER DE SCOLARISATION

Année scolaire 2024 / 2025

Notre école La Colombière est liée à l'état par un contrat d'association qui, d'une part, assure le traitement des enseignants et d'autre part, grâce au forfait communal versé par la mairie, couvre les frais de fonctionnement pédagogique.

Les autres frais de fonctionnement, loyer et entretien des locaux, matériels, salaires des personnels OGEC, ... doivent être couverts par les contributions des familles.

C'est un engagement nécessaire pour le bon fonctionnement de notre école et pour garantir son avenir.

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance des frais de scolarisation pour chaque enfant et par mois au sein de l'établissement LA COLOMBIERE à SAÏX et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du présent contrat.

Le montant calculé de la contribution familiale pour l'année scolaire 2024 / 2025 est de € .

2. FACTURATION DES REPAS :

Les familles inscrivent leurs enfants pour l'année à la demi-pension (1, 2, 3 ou 4 repas par semaine). Un double appel journalier est effectué (en classe puis à l'entrée du réfectoire) afin de laisser la souplesse nécessaire en cas de besoin mais également pour facturer uniquement les repas commandés.

- **Pour les demi-pensionnaires**, le forfait de repas choisi par la famille sera facturé trimestriellement au même titre que la garderie et la contribution. **Une facture de régularisation sera éditée début juillet** pour détailler les repas réellement commandés sur l'année par rapport au forfait choisi. Les familles pourront être remboursées en cas de trop-perçu mais également rester au crédit de leur compte et viendra en déduction des frais de scolarité de l'année suivante.
- **Pour les élèves externes** mangeant occasionnellement à la cantine, une facture sera éditée au mois.

3. ACTIVITES ET SORTIES PÉDAGOGIQUES :

Il peut être demandé, par les enseignants des classes maternelles et élémentaires, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école (*intervenant en musique, théâtre, art...*) ou hors de l'école (*visite d'un musée, cinéma...*). Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées et négociées avec les parents d'élèves concernés.

4. MODALITES FINANCIERES :

Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame,
m'engage(nt) à régler les frais liés à la scolarisation de mon (nos) enfant(s) au titre de l'année scolaire
2024-2025 de la façon suivante :

- par prélèvement automatique le 10 de chaque mois jusqu'au 10 juillet inclus.
- par chèque à l'ordre OGEC La Colombière
- en espèces

Pour ce premier cas, merci de nous remettre un RIB à ce document (encadré ci-dessous)

5. IMPAYÉS :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre,
en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.
En cas de difficultés, il est important de se rapprocher du Chef d'établissement.

La vocation de notre établissement est d'accueillir chacun, cependant la participation financière de toutes les familles reste nécessaire.
Fait en deux exemplaires originaux, Saix, le / / 20

Le père (lu et approuvé)

La mère (lu et approuvé)

Le chef d'établissement



Encadré pour votre RIB

CONTRAT DE SCOLARISATION

Année scolaire 2024 / 2025

(disposition rendue obligatoire par la législation en vigueur)

Entre :

Et :

Ecole La Colombière
Villegly – Allée Barbier
81710 - SAÏX
☎ 05 63 74 71 82
✉ ecole.lacolombiere.saix@gmail.com

M et/ou Mme	
Nom et Prénom des enfants scolarisés à l'école	
1 ^{er} enfant	
2 ^{ème} enfant	
3 ^{ème} enfant	
4 ^{ème} enfant	
Adresse complète :	

L'objet de ce contrat est de définir les conditions dans lesquelles le(s) élève(s) désigné(s) sera(ont) scolarisé(s) ainsi que les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

1. **Objets :**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles chaque enfant sera scolarisé par la famille au sein de l'établissement catholique d'enseignement La Colombière. Il précise également les droits et les obligations réciproques de chacune des deux parties.

En signant ce contrat, la famille et l'établissement deviennent partenaires. Ils forment ensemble, et avec les autres partenaires, la «**communauté éducative**».

Pour permettre une bonne collaboration, il est primordial que chacun communique avec les différents partenaires et s'engage à tout mettre en œuvre pour suivre et favoriser l'évolution de chaque enfant.

2. **Engagements de la famille :**

Les parents restent les premiers éducateurs de leur(s) enfant(s). La famille inscrit l'/les enfant(s) désigné(s) ci-dessus durant l'année scolaire 2024/2025 au sein de l'école La Colombière, et s'engage à le(s) scolariser régulièrement en acceptant les exigences de l'établissement, précisées dans **le règlement intérieur remis en début d'année scolaire et des contrats du présent dossier**.

Pour cela, la famille reconnaît avoir pris connaissance du projet de l'enseignement catholique du diocèse d'Albi, des différents projets de l'établissement ainsi que du règlement et des horaires de l'école.

La famille reconnaît également avoir pris connaissance des montants des contributions financières qui lui seront facturées, à en respecter les termes ainsi que les échéances choisies.

La famille s'engage à collaborer à l'éducation, en évitant de contredire, surtout devant l'enfant, les décisions pédagogiques et éducatives prises par l'école. La famille s'engage à un suivi régulier de la scolarité de son (ses) enfant(s) : *suivi du travail, signatures demandées, circulaires à lire, assister aux réunions proposées, accepter les aides mises en place, accompagner l'équipe éducative pour l'éducation l'orientation...*

3. **Engagements de l'établissement :**

L'établissement a été choisi par la famille en qualité de partenaire dans les missions d'instruction et d'éducation du/des enfants. L'établissement s'engage à scolariser le/les enfants pour l'année scolaire 2024/2025 selon les modalités définies dans le présent contrat.

Par son contrat d'association avec l'Etat, l'établissement s'engage également à respecter les horaires et programmes d'enseignement des instructions officielles de l'éducation nationale.

Par son caractère propre, les membres de l'équipe pédagogique de l'établissement (enseignants et personnels) s'engagent à accueillir, éveiller, instruire le/les enfants en référence aux valeurs chrétiennes qui nous animent, à être à leur écoute et à suivre attentivement leur évolution.

4. **Dégradation du matériel :**

Le respect du matériel et des locaux mis à disposition est demandé. La remise en état des locaux ou le remplacement du matériel dégradé par l'/les enfant(s) fera l'objet d'une facturation à la famille sur la base du coût réel incluant les éventuels frais de main-d'œuvre.
La famille en sera alors informée.

5. **Durée d'engagement :**

Le présent contrat est valable un an du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. Il n'est pas automatiquement reconductible.

6. **Résiliation en cours d'année scolaire :**

- **du fait de la famille :**

Tout arrêt de scolarisation non justifié de l'/des enfant(s) entraînera la résiliation du présent contrat du fait de la famille.

En cas de résiliation du présent contrat en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse, la famille reste redevable du coût annuel de scolarisation..

La résiliation du présent contrat avant le début de l'année scolaire sans causes réelles et sérieuses entraînera le non remboursement des frais d'inscription.

En cas de cause réelle et sérieuse, la famille reste redevable du coût annuel de la scolarisation au prorata temporis de la période écoulée.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'/des enfant(s) en cours d'année ou avant la rentrée des classes sont : un déménagement de la famille, un changement d'orientation ou tout autre motif légitime accepté expressément par le Chef d'établissement.

- **du fait de l'établissement :**

L'établissement se réserve le droit de résilier le présent contrat si l'/les enfant(s) ou la famille ne le respectaient pas. La famille reste redevable du coût annuel de la scolarisation au prorata temporis de la période écoulée.

7. **Renouvellement du contrat :**

La famille informera l'établissement de sa volonté de réinscrire l'/les enfant(s) lors de la demande de réinscription qui sera faite par l'établissement courant février de l'année du contrat de scolarisation.

L'établissement se réserve la possibilité de ne pas renouveler l'inscription en cas de non-respect du présent contrat, d'indiscipline, de désaccord avec la famille sur l'accompagnement de l'/des enfant(s).

En cas de désaccord, il appartient à l'autorité diocésaine d'arbitrer.

Fait en deux exemplaires originaux, Saix, le / / 20

Le père (lu et approuvé)

La mère (lu et approuvé)

Le chef d'établissement



Autorisations pour l'année scolaire 2024 / 2025

PHOTOS

Madame, Monsieur autorisons notre enfant..... en classe de à être pris en photo lors de la séance photo de classe ou lors d'activités exceptionnelles. *(Photos prises par l'enseignant, un photographe, ou un parent d'élève)*

À Le Signature(s)

SORTIES

Madame, Monsieur autorisons notre enfant..... en classe de à participer aux différentes sorties proposées par l'école que ce soit dans les environs proches de l'établissement, organisées en car ou avec les transports en commun.

À Le Signature(s)



Fiche d'urgence

Année scolaire 2024-2025

Nom Prénom.....

Classe Date de naissance.....

Nom, adresse et téléphone des parents ou responsable légal

.....
.....
.....

Numéro de sécurité sociale.....

Adresse du centre

.....

Médecin de famille

Donner un maximum de numéros de téléphone des personnes à prévenir et inscrire leur nom à côté

-
-
-
-
-
-
-
-

Observations particulières (allergies, traitements en cours, ...)

.....
.....

Autorisation d'intervention chirurgicale

Nous soussignés, Monsieur, et ou Madame autorisons l'anesthésie de notre enfant au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie à évolution rapide, il ou elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

À

Le

Signature(s)

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

ÉLÈVE

NOM : Prénom(s) : / / Sexe : M F

Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) :

Nationalité : (le cas échéant) Année d'arrivée en France :

Adresse :

Code postal : Commune :

RESPONSABLES LÉGAUX

Mère Nom de jeune fille: Autorité parentale : Oui Non

Nom marital (nom d'usage) : Prénom :

Profession : Situation familiale (1) :

Adresse :
(si différente de celle de l'élève)

Code postal : Commune :

Téléphone domicile :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Téléphone portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Téléphone travail :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Numéro de poste :

Courriel :@

Père Autorité parentale : Oui Non

Nom : Prénom :

Profession : Situation familiale (1) :

Adresse :
(si différente de celle de l'élève)

Code postal : Commune :

Téléphone domicile :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Téléphone portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Téléphone travail :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Numéro de poste :

Courriel :@

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui Non

Organisme : Personne référente :

Fonction : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Téléphone portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel :@

(1) Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)

* Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)
- Toute communication entre la famille et l'école



Informations sur le traitement de vos données personnelles pour l'inscription.

Les données personnelles collectées via le dossier d'inscription papier sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'École La Colombière, Chemin Villegly, Allée Barbié, Saix.

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet de différents traitements mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale : la gestion de l'inscription dans l'établissement ; la gestion administrative et financière ; le suivi de la scolarité (y compris lié à des scolarisations particulières), l'orientation et l'affectation ; la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes...) ; l'utilisation d'outils de travail informatisés (Edulivret, Ecole Directe, tablettes...) ; la gestion de la restauration et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement. Le responsable des traitements est le chef d'établissement, M Fabrice MERCKX, pour tous les traitements réalisés au sein de l'établissement.

Certains traitements comme la scolarisation des élèves en situation de handicap, la gestion de l'affectation en fonction des spécificités territoriales, le suivi de la scolarité (télé services d'inscription, livret scolaire numérique, affectation), ou encore la gestion des évaluations nationales ... sont sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, et/ou du directeur académique des services de l'Éducation Nationale par délégation.

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005).

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Éducation nationale et au Rectorat à des fins de recensement des effectifs.

A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'**UGSEL**, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'**APEL**, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'à la **Direction diocésaine du Tarn** et/ou des services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm

ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à [adresse de contact Gabriel]. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la **collectivité territoriale** dont relève l'établissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Vous pouvez exercer ces droits en formulant une demande écrite au Chef d'établissement de l'école ou auprès de la déléguée à la protection des données de l'académie en écrivant à : À l'attention de la déléguée à la protection des données (DPD), 28 rue de l'Aude 31400 Toulouse. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Je soussigné(e) NOM, Prénom, responsable(s) légal(aux) :

donne(ent) mon/notre consentement(s) au recueil et au traitement des données de ma/notre famille, par l'École Sainte Marie le Calvaire. Je prends note que je dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de mes données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD

Fait à :

Le :

Signature du/des responsable(s) légal (aux) :



Villegly – Allée Barbier

81710 - SAÏX

☎ 05 63 74 71 82

✉ ecole.lacolombiere.saix@gmail.com

PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- La fiche de renseignements famille
- La fiche individuelle de renseignements (1 par enfant)
- Copie du livret de famille ou acte de naissance
- En cas de divorce ou séparation, photocopie du dernier jugement précisant qui a la garde de l'enfant
- Justificatif de domicile
- Photocopie à jour du carnet de vaccinations ou le certificat de vaccinations
- Certificat de radiation OBLIGATOIRE et le dossier scolaire pour les enfants actuellement scolarisés dans un autre établissement
(à remettre au plus tard la veille de la rentrée pour valider l'inscription dans l'école)
- Le contrat financier de scolarisation signé en double exemplaire
- Le contrat de scolarisation signé en double exemplaire
- Les autorisations (photos et sorties) & feuillet RGPD
- La fiche d'urgence
- Un chèque d'acompte correspondant au 1^{er} mis de contribution
(déduit lors de la 1^{ère} facturation)
Pour un enfant : 57,50€
Pour deux enfants : 95€
Pour trois enfants ou plus : 110€